GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

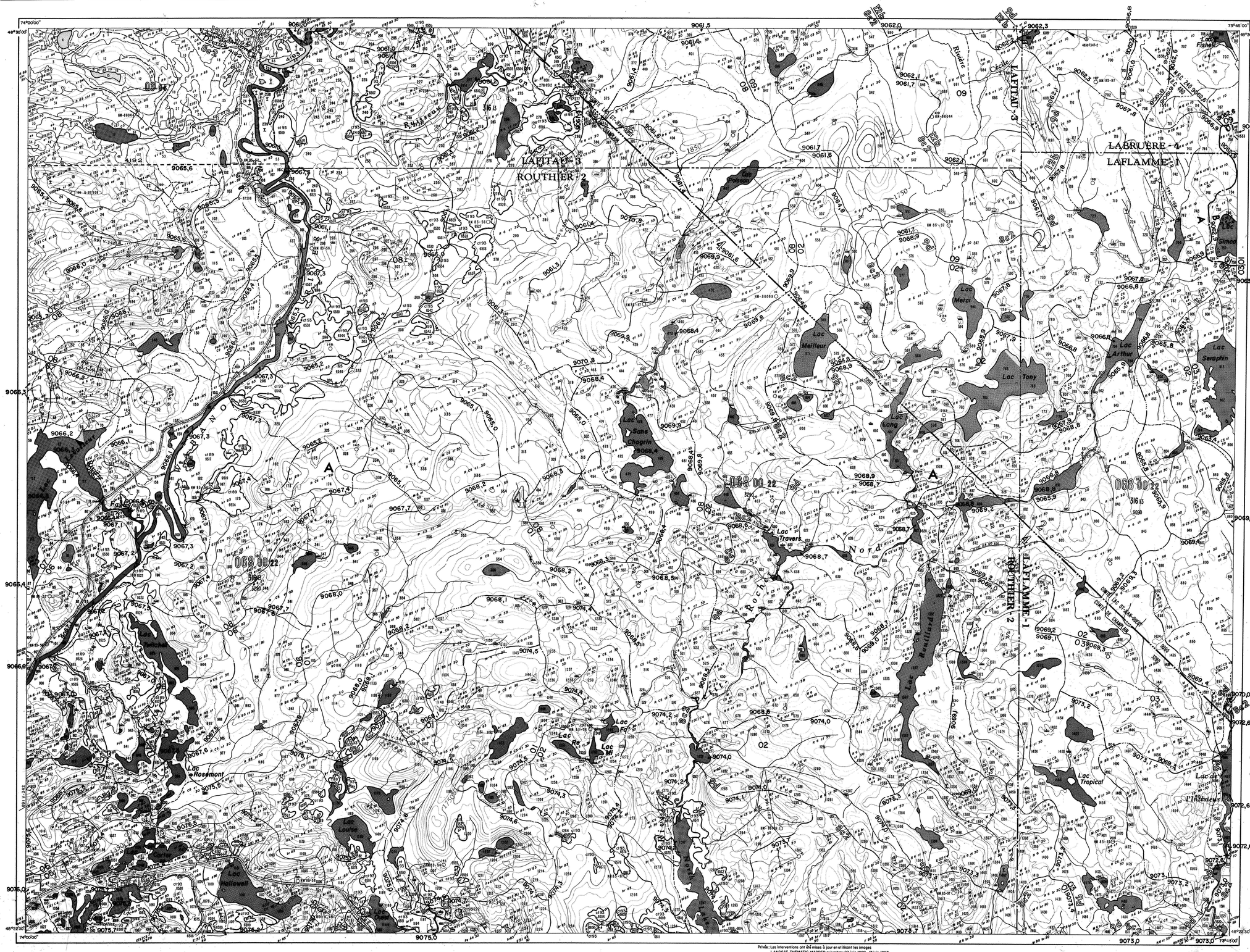

Privée : Les interventions ont été mises à jour en utilisant les images
LANDSAT THEMATIC MAPPER suivantes : 22 juin 1989, 17 juin 1993
L'année de l'intervention est celle de l'image T.M. utilisée.

Compt. for. : 9538 - 6619
À jour publique : avril 1990
À jour privée : juin 1993

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement au 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe par bandes (coupe progressive)	cpb
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe à deuxième limite	c2l
Coupe à deuxième limite et dégagement des tiges d'avenir	c2d
Coupe de protection	cp
Coupe partielle (jardinage ou à pied)	cj
Plantation à résineux	pr
Plantation en résineux	pr
Plantation en feuillus	pf
Ensemencement	en
Éclaircie commerciale	ec
Récolte des bois morts	arr

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbation et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— — — à pin rouge	R (PR)
— — — à pin gris	R (PG)
— — — à mélèze (cèdre)	R (L)
— — — à pruche	R (PU)
— — — à peuplier	R (PE)
— — — (plantation)	R p
Pessière	E
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée dominante	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (T)
— — — à sapin	E (S)
— — — à pruche	E (PU)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin rouge	E (PR)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — — (plantation d'épinette blanche)	E (PS)
— — — (plantation d'épinette de Norvège)	E (PO)
— — — (plantation d'épinette noire)	E (PE)
— — — (plantation d'épinette rouge)	E (PR)
Sapinière	S
— — — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée dominante	S (SE)
— — — à thuya (cèdre)	S (T)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à mélèze	S (L)
— — — à mélèze	S Mé
— — — (plantation)	S p
Pinède à pin blanc	P (PB)
— — — avec pin rouge	P (PR)
— — — avec épinette blanche occupant plus de 75% de la portée dominante	P (PS)
— — — avec thuya (cèdre)	P (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — avec mélèze	P (Mé)
— — — avec peuplier	P (PE)
— — — avec pruche	P (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
Pinède à pin gris	P (PG)
— — — à pin gris occupant plus de 75% de la portée dominante	P (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	P (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — avec mélèze	P (Mé)
— — — avec pin rouge	P (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — avec peuplier	P (PE)
— — — avec pruche	P (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
Pinède à pin rouge	P (PR)
— — — à pin rouge occupant plus de 75% de la portée dominante	P (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	P (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — avec mélèze	P (Mé)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — avec peuplier	P (PE)
— — — avec pruche	P (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
Pinède à pin gris	P (PG)
— — — à pin gris occupant plus de 75% de la portée dominante	P (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	P (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — avec mélèze	P (Mé)
— — — avec pin rouge	P (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — avec peuplier	P (PE)
— — — avec pruche	P (PU)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
— — — Plantation de pin sylvestre	P (S) p
Cédrière	C
— — — à thuya occupant plus de 75% de la portée dominante	C (T)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PR)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PU)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation)	C p
Pruchière	PU
— — — à pruche occupant plus de 75% de la portée dominante	PU (PU)
— — — avec thuya (cèdre)	PU (T)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	PU (E)
— — — à mélèze	PU (Mé)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	PU (PB)
— — — à pin rouge	PU (PR)
— — — à pin gris	PU (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	PU (S)
— — — (plantation)	PU p
Mélèzin	Mé
— — — à mélèze occupant plus de 75% de la portée dominante	Mé (Mé)
— — — à thuya (cèdre)	Mé (T)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Mé (E)
— — — à pin blanc et/ou rouge	Mé (PB)
— — — à pin rouge	Mé (PR)
— — — à pin gris	Mé (PG)
— — — à pruche	Mé (PU)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Mé (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Mé (E)
— — — (plantation de mélèze japonais)	Mé (J)
— — — (plantation de mélèze laricin)	Mé (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance 10 ans	Tendance 50 ans
Résineux-feuillus	R-Fx	R-Fx (F)
— — — — avec pin blanc	R-Pb	R-Pb (F)
— — — — avec pin rouge	R-Pr	R-Pr (F)
— — — — avec pin gris	R-Pg	R-Pg (F)
— — — — avec sapin	R-S	R-S (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	R-E	R-E (F)
— — — — avec épinette blanche	R-S	R-S (F)
— — — — avec mélèze	R-Mé	R-Mé (F)
Sapinière-feuillus	SB-Fx	SB-Fx (F)
— — — — avec pin gris	SB-Pg	SB-Pg (F)
— — — — avec pin rouge	SB-Pr	SB-Pr (F)
— — — — avec pin blanc	SB-Pb	SB-Pb (F)
Sapinière à bouleaux blancs avec résineux	SB-Pb	SB-Pb (R)
Sapinière à bouleaux jaunes avec résineux	SJ-Pb	SJ-Pb (R)
Feuillu-résineux	Fx-R	Fx-R (F)
— — — avec pin gris	Fx-Pg	Fx-Pg (F)
— — — avec pin rouge	Fx-Pr	Fx-Pr (F)
— — — avec pin blanc	Fx-Pb	Fx-Pb (F)
Peuplier-résineux	Pe-R	Pe-R (F)
— — — avec pin gris	Pe-Pg	Pe-Pg (F)
— — — avec pin rouge	Pe-Pr	Pe-Pr (F)
— — — avec pin blanc	Pe-Pb	Pe-Pb (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe-E	Pe-E (F)
— — — avec épinette blanche	Pe-S	Pe-S (F)
Cédrière-résineux	C-R	C-R (F)
Cédrière-résineux	C-R	C-R (F)
Mélangés à feuillus intolérants	M-Fi	M-Fi (F)
— — — — sur station humide	M-Fi	M-Fi (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — — d'essences intolérantes	F i
— — — d'essences tolérantes	F t
— — — sur station humide	F h
Bouleaux blancs	Pb
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Pb
Bouleaux jaunes	Pj
Peupliers	Pe
Peuplier faux-tremble	Pt
Érablières	E
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E (Pb)
— à bouleaux jaunes	E (Pj)
— à peupliers	E (Pe)
— à feuillus d'essences intolérantes	E (Fi)
— à feuillus d'essences tolérantes	E (Ft)
Plantation d'érable à sucre	E(S) p
— — — de bouleau jaune	Pe(Pj) p
— — — de bouleau blanc	Pe(Pb) p
— — — de peuplier hybride	Pe(Ph) p
— — — de frêne d'Amérique	Fr Ap

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	sd
Dénudé et semi-dénudé humide	d
Aulaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe totale	ct
Coupe partielle	cp
Coupe partielle en bande	cpb
Coupe partielle par trouée	cpt
Coupe partielle plus épaisse légère	cp+
Éclaircie partielle	ecp
Éclaircie légère	ecp-
Brûlis partiel	brp
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10-50% ⊕ 50-99%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Coupe totale	ct
Coupe partielle	cp
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
30 "	31-50 ans
50 "	51-70 ans
70 "	71-80 ans
80 "	81-90 ans
90 "	91-120 ans
120 "	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30 (cm)
80-50 "	50 "
80-50 "	50 "
80-50 "	50 "
80-50 "	50 "
80-70 "	70 "

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplement de haut indécis composé au moins de 30% de tiges inférieures à 30 cm DHP
Mature inéquienne: Peuplement de haut indécis, composé au moins de 30% de tiges supérieures à 30 cm DHP
Vieuxieux inéquienne: Peuplement de haut indécis, composé au moins de 30% de tiges supérieures à 30 cm DHP
Autres peuplements: peuplement de haut indécis composé moins de 30% de tiges supérieures à 30 cm DHP

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m+)
A 70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLE	CARTO
Légère	0 à 30%		
Moyenne	31 à 60%		
Forte	61 à 80%		
Abrupte	81% et plus		

Superficie entraînée de pentes > 30%

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRE

S(E3-C3-S3) 50 ct 6

- S — définition
- (E3-C3-S3) — classes de pente
- 50 — classes de pente
- ct — perturbation
- 6 — classes de hauteur
- S — classe de densité
- S — sous group. d'essences
- S — groupement d'essences

A (C5-E6-P1) 1

- A — classes de pente
- (C5-E6-P1) — classes de pente
- 1 — classe de hauteur
- A — classe de densité
- E — sous group. d'essences
- P — groupement d'essences
- 1 — type
- 1 — couvert

BUR. D'ING. FOR. : FORSYM, WALSH & ASS. (TENURE 05M)
SIGNATURE : Wayne Dalton
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR

BUR. D'ING. FOR. : PRODUITS FOREST. CAN. (NOTFIQUE LTÉE (TENURE 22)
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 42
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage 4
Mode de tenure ou de gestion 068
Bloc d'aménagement 22
Concessionnaire ou autres 22*
Bassin hydrographique 3
Bassin primaire 6
Bassin secondaire 13
Unité de gestion privée
Municipalité 90
Division de recensement 90
Municipalité 2
Cadastre
Parcelle 4192*
Région écologique 12b*
Municipalité régionale de comté M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne 1983-85 — 86-87
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/87
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-B-9 S.E.	32-A-12 S.O.	32-A-11 S.E.	32-A-11 S.O.
32-B-8 N.E.	32-A-5 N.O.	32-A-6 N.E.	32-A-6 N.O.
32-B-1 S.E.	32-A-4 S.O.	32-A-3 S.E.	32-A-3 S.O.

32 A/5 N.O.